Edité le : 15/06/2021

Rapport d'analyse Page 1 / 2

CA GARD RHODANIEN - POLE AMENAGEMENT TERRITOIRE

MAISON ENVIRONNEMENT
1007 ROUTE DE VENEJAN
30200 ST NAZAIRE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).
Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) **sont identifiés par (**).**

Identification dossier :	LSE21-85960
Identification échantillon :	**LSE2106-20158-1** — **Analyse demandée par : ARS DT DU GARD**
Doc Adm Client :	20003469200018
N° Analyse :	00148937 — **N° Prélèvement :** 00147847
Nature:	Eau de distribution
Point de Surveillance :	SAINT LAURENT DE CARNOLS — **Code PSV : 0000001118**
Localisation exacte :	MAIRIE
Dept et commune :	**30 SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS**
Coordonnées GPS du point (x,y)	**X :** 44,2116549000 **Y :** 4,5314039000
UGE :	2488 - AGGLOMERATION GARD RHODANIEN
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
Type de visite :	D2 **Type Analyse :** D2.CP — **Motif du prélèvement :** CP
Nom de l'exploitant :	AGGLOMERATION GARD RHODANIEN 1717 ROUTE D AVIGNON 30200 BAGNOLS SUR CEZE
Nom de l'installation :	SAINT LAURENT DE CARNOLS **Type** : UDI **Code** : 000920
Prélèvement :	Prélevé le 14/06/2021 à 09h20 Réception au laboratoire le 14/06/2021 à 15h11 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / CHAPEL Claire Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL
Traitement :	EAU DE JAVEL

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 14/06/2021 à 15h11

.../...

Edité le : 15/06/2021
Identification échantillon : LSE2106-20158-1
Destinataire : CA GARD RHODANIEN - POLE AMENAGEMENT TERRITOIRE

Doc Adm Client : 20003469200018

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
Mesures sur le terrain								
Température de l'eau	11D2-CP	18.4	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		25	#
pH sur le terrain	11D2-CP	7.6	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523		6.5 9	#
Chlore libre sur le terrain	11D2-CP	0.37	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total sur le terrain	11D2-CP	0.37	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Bioxyde de chlore	11D2-CP	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013			
Analyses physicochimiques								
Métaux								
Nickel total au 1er jet	11D2-CP	< 5	µg/l Ni	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	20		#
Plomb total au 1er jet	11D2-CP	< 2	µg/l Pb	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10		#
Cuivre total au 1er jet	11D2-CP	0.076	mg/l Cu	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	2.0	1.0	#

11D2-CP ANALYSE (D2.CP) D2 CU NI PB (ARS11-2020)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Les valeurs en gras, italiques et soulignées sont non conformes aux seuils indiqués dans le rapport d'analyse.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.
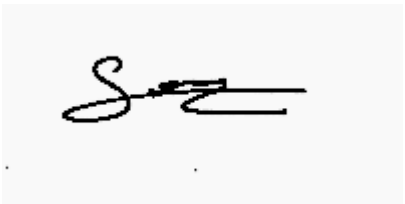
Nicolas ROUX
Valideur technique